



Bâle, novembre 2011

Chers (ères) membres

Lors de l'assemblée générale du Congrès annuel à Interlaken, les membres de la Société Suisse de Médecine Intensive (SSMI) ont donné un consentement clair aux changements des statuts de la SSMI (<http://www.sgi-ssmi.ch/cgi-statuten.html?&L=0>). Il est stipulé que les soignants peuvent intégrer la SSMI en ayant les mêmes droits et devoirs que les membres ordinaires.

A l'assemblée générale de la Communauté suisse d'Intérêts pour les Soins Intensifs (CISI), la fusion des deux sociétés a également été votée et acceptée. En outre la Communauté d'intérêts pour les soins intensifs de l'ASI a été dissoute. Les délégués de l'ASI seront avisés lors de leur assemblée en 2012.

Cela signifie que les comités de la CISI et de la SSMI génèrent ensemble un nouveau comité directeur de la SSMI.

La contribution de membre à la nouvelle société est, pour 2012, de CHF 100.- par personne pour les deux groupes professionnels (les médecins ont également une contribution de CHF 100.- à la fédération faîtière FMch).

Afin de faciliter l'entrée dans la nouvelle SSMI commune, nous avons mis en place la procédure suivante. Cette dernière est ouverte jusqu'au **31.12.2011** (cachet de la poste).

- Les membres actifs de la CISI remplissent les formulaires: «Annonce de démission à la CISI\*» et «Demande d'affiliation à la SSMI». Il est en outre nécessaire d'envoyer une copie du diplôme de la spécialisation soins intensifs à l'adresse ci-dessous.
- Les membres de la CISI qui sont déjà membre de la SSMI remplissent le formulaire «Annonce de démission de la CISI\*» et le document «Renseignements personnels». Ils sont déjà membres ordinaires de la SSMI.
- Les membres passifs remplissent le formulaire «Annonce de démission de la CISI\*» ainsi que le document «Demande d'affiliation à la SSMI». Ils envoient également une copie du diplôme de la spécialisation soins intensifs.

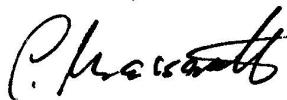
Nous vous proposons d'envoyer vos documents dans l'enveloppe réponse ci-jointe.

Hôpital Neuchâtelois  
Mme  
Marie-Anne Becker  
Responsable Formation pratique SI  
Maladière 45  
CH-2000 Neuchâtel

Pour toutes questions qui subsisteraient, les personnes de contact pour la Romandie sont :

- Marie-Anne Becker, [marie-anne.becker@ne.ch](mailto:marie-anne.becker@ne.ch)
- Muriel Joris, [muriel.joris@hopitalvs.ch](mailto:muriel.joris@hopitalvs.ch)

Amicales salutations



Paola Massarotto  
Présidente du personnel soignant SSMI



Yvan Gasche  
Président gestionnaire  
Président des médecins SSMI

Annexes:

Annonce de démission de la CISI  
Demande d'affiliation à la SSMI  
SSMI – Renseignements personnels pour une procédure simplifiée  
Une enveloppe réponse

\* Il n'est aucunement lié à une démission de l'Association Suisse des professionnels des soins infirmiers (ASI).